



2024-12-49

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101200-20241210-DELCCAS20241249-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE
DU 10 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant rassemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Victor DA SILVA.

Présents : M. Victor DA SILVA, M. Dominique FONTENAILLE, Mme Martine BROUSSAUD, Mme Dominique DURAND, Mme Olivia LUCAS, Mme Anne-Marie RAGEAU, Mme Nicole RANC, Mme Eveline CATUSSE, Mme Marie-Claude CHESNEAU, Mme Nicole MARIE, Mme Michèle BOULANGER, M. Gilles CHEVALIER, Mme Dominique ROUSSEAU, M. POLIZZI David.

Absents excusés : M. Patrick FAURE, M. Gilles COURTIAL, Mme DUPUIS Renée.

TARIFS CCAS POUR L'ANNEE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant qu'il appartient au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de fixer la revalorisation des tarifs de ses services, ainsi que le barème des tranches de revenus pour les quotients,

Considérant qu'il est convenu d'appliquer **à l'ensemble des tarifs des services et prestations une hausse uniforme de 1.5%**, identique à celle appliquée aux prestations de la commune, compte tenu de l'inflation constatée cette année.

Concernant les redevances de la RPA et des loyers d'urgence, il est proposé d'appliquer une hausse de 1.5% également, malgré un indice de référence des loyers de **2.47 %** afin de garantir un montant accessible au plus grand nombre de foyers.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE l'actualisation des tarifs du C.C.A.S pour l'année 2025 comme-ci annexée.

Ainsi fait et délibéré au jour mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
A Villebon-sur-Yvette, le 10 décembre 2024.

Le Président du C.C.A.S

Victor DA SILVA



TARIFS CCAS POUR L'ANNEE 2025

APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2025 SAUF INDICATION SPECIFIQUE

A/ SERVICES AUX RETRAITES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

ACTUALISATION DES QUOTIENTS POUR LES SERVICES PROPOSES

Chaque année, il est proposé aux bénéficiaires qui le souhaitent de calculer leur quotient pour l'année suivante. La date butoir est fixée au 31 décembre de l'année.

Certaines prestations ne pourront pas être accordées en cours d'année ; elles sont accordées au moment du calcul du quotient dès le mois de janvier et pour l'année entière : colis, allocation trimestrielle.

Mode de calcul du Quotient :

Revenus du foyer - le loyer hors charges (plafonné) - aides CAF (APL) = QUOTIENT

▪ **Revenus du foyer :**

L'actualisation des revenus applicables est effectuée **sur la base du plafond de ressources** pour l'attribution de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées (ASPA) versée par la CNAV (plafond de ressources actualisé au 1/01/2024) :

	Plafond annuel	Plafond mensuel
Personne seule	12 144,27 €	1012,02 €
Couple	18 854,02 €	1571,16 €

Calculs spécifiques :

o **Pour les couples dont l'un est hébergé en EHPAD ou veuf :**

Lorsqu'un membre du couple est hébergé en EHPAD, sur présentation des justificatifs appropriés, le calcul sera effectué sur le seul revenu de la personne restant au domicile.

Il en est de même pour les personnes veuves ayant un avis d'imposition avec leur conjoint.

o **Pour les personnes retraitées ayant une personne à charge :**

Lorsqu'une personne ou un couple retraité justifie d'une personne à charge, le taux de prise en charge est calculé sur l'ensemble des revenus des personnes présentes au foyer, au même titre que les familles prises en charge par le CCAS.

▪ **Loyer plafonné pris en compte pour le calcul :**

L'abattement pratiqué sur les ressources pour le loyer (hors charges) ou l'accession à la propriété (année N-1) sera plafonné selon le tableau ci-dessous :

Nbre pièces	Surface Moy. Habitable en m ²	Prix moyen loyer en € au m ² 2025	Prix moyen loyer en € 2025
1 pièce = 1 personne	27	23,61 €	637,46 €
2 pièces	46	17,76 €	817,07 €
3 pièces	64	15,22 €	974,39 €
4 pièces	75	15,22 €	1 141,87 €

Il est appliqué le prix moyen du loyer en fonction de la composition familiale, c'est-à-dire :

Si une personne au foyer = loyer plafonné au loyer moyen 1 pièce (même si la personne habite un F4) ;

si 2 personnes au foyer = loyer plafonné au loyer moyen 2 pièces.

▪ **Quotients en fonction de la tranche de revenus calculée** du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 :

Quotients	Personne seule	Couple	Taux de prise en charge du CCAS	Part de l'usager
A	1 012,02 € ou moins	1 571,16 € ou moins	80%	20%
B	1 012,03 € à 1 102,35 €	1 571,17 € à 1 711,39 €	70%	30%
C	1 102,36 € à 1 192,68 €	1 711,40 € à 1 851,62 €	60%	40%
D	1 192,69 € à 1 283,01 €	1 851,63 € à 1 991,85 €	50%	50%
E	1 283,02 € à 1 373,34 €	1 991,86 € à 2 132,08 €	40%	60%
F	1 373,35 € à 1 463,67 €	2 132,09 € à 2 272,31 €	30%	70%
G	1 463,68 € à 1 554,00 €	2 272,32 € à 2 412,54 €	20%	80%

Aucune prise en charge au-delà de la tranche G.

Cette grille de prise en charge s'applique aux prestations proposées aux seniors et aux villebonnais en situation de handicap ou momentanément empêchés comme détaillé ci-dessous, et également en partie pour les sorties comme le prévoient au cas par cas les délibérations du Conseil d'Administration du CCAS.

RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES (RPA) AUTONOMES Alphonse-Daudet

Services et prestations exclusivement réservés aux résidents de la RPA.

1/ REDEVANCES MENSUELLES RPA :

Tarifs des redevances des appartements, toutes charges comprises, applicables **à compter du 1^{er} juillet 2025** :

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
F1	710,20 €	720,85 €
F2	780,73 €	792,44 €

2/ MOYENS D'ACCES ET DE STATIONNEMENT A LA R.P.A. :

Montant applicable à compter du **1^{er} juillet 2025** :

Type	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Location place de Parking	42,18 €	42,82 €

Montants applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	Tarif 2024	Tarif 2025
Badge d'entrée supplémentaire	22,16 €	22,49 €
Emetteur parking (en cas de perte)	77,36 €	78,52 €

3/ SUPPLEMENT FORFAIT MACHINE A LAVER LE LINGE A DOMICILE :

Tarif mensuel appliqué en sus de la redevance pour les appartements équipés par le résident d'une machine à laver le linge

Forfait mensuel	Tarifs 2024	Tarifs 2025
	31,77€	32,25 €

4/ SERVICE DE BUANDERIE DE LA R.P.A. :

Prestation réservée exclusivement aux résidents de la RPA

Prestation de buanderie Libre-Service :

- Accès libre à une machine à laver (produits lessiviels inclus) et à un sèche-linge au RDC de de la RPA
- Fonctionnement à jeton : 1 jeton pour accéder à 1 machine, soit 2 jetons nécessaires pour un lavage avec un séchage.
- Facturation mensuelle au même titre que les autres prestations

Lot de 10 Jetons buanderie libre-service	Tarif 2024	Tarif 2025
	8,74 €	8,87 €

Prestation de lavage et séchage réalisée par les professionnels de la RPA :

- o Produits lessiviels inclus dans le tarif de la prestation

Prestation Lavage et séchage	Tarif 2024	Tarif 2025
	2,18 €	2,22 €

5/ CHAMBRE D'HOTES A LA R.P.A. :

- Réservation d'une chambre pour les proches d'un résident de la RPA sur une durée limitée.
- Une nuitée est calculée de 14H00 au lendemain 11h00.
- Place de parking en sous-sol selon les disponibilités, avec un supplément parking
- Montants applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Nuitée	Tarif 2024	Tarif 2025
chambre	28,94 €	29,37 €
parking	4,61 €	4,68 €

6/ SERVICE DE GROS ENTRETIEN DES APPARTEMENTS A LA RPA :

- Service proposé exceptionnellement aux résidents de la RPA, à hauteur de 2 fois par an, et en fonction de la situation de la personne.

Tarif 2024	Tarif 2025
14,03 €	14,24 €

7/ SERVICE D'AIDE MENAGERE EXCEPTIONNELLE pour les résidents RPA :

- Service **proposé à titre exceptionnel et en cas de situation d'urgence validée avec un responsable de la structure** (absence du prestataire exceptionnelle, transition entre deux prestataires, difficulté de santé ponctuelle), et n'ayant pas vocation à être pérennisé.

Quotients	Tarif horaire 2024	Tarif horaire 2025
A	2,83 €	2,87 €
B	4,25 €	4,31 €
C	5,66 €	5,75 €
D	7,08 €	7,18 €
E	8,49 €	8,62 €
F	9,91 €	10,06 €
G	11,32 €	11,49 €
Hors quotient	14,15 €	14,36 €

RESTAURATION

Prestations proposées exclusivement aux retraités et personnes en situation de handicap de la commune.

8/ REPAS AU RESTAURANT DE LA RPA

- Le tarif du menu proposé n'inclut pas l'apéritif et vin
- Les montants applicables incluent le service en salle fixé à 1 euros.
- Service ouvert aux :
 - o **résidents de la RPA** avec application des tarifs ci-dessous.
 - o **villebonnais hors RPA inscrit au SMR**, selon disponibilité, avec application des tarifs ci-dessous.
 - o **invités des résidents de la RPA**, selon disponibilité. **Le tarif « hors quotient » s'applique** s'il ne s'agit pas d'un villebonnais inscrit au SMR (hors repas de Noël des résidents RPA).

Quotients	<i>Tarifs 2024</i>	Tarifs 2025
A	2,15 €	2,19 €
B	3,23 €	3,28 €
C	4,31 €	4,37 €
D	5,39 €	5,47 €
E	6,46 €	6,56 €
F	7,54 €	7,65 €
G	8,62 €	8,75 €
<i>hors quotient</i>	10,77 €	10,93 €

9/ REPAS LIVRES A DOMICILE :

- Ce repas n'inclut pas de boisson.
- Les montants applicables incluent les **frais de livraison à domicile fixés à 1 euros.**
- Un tarif participatif minimum est fixé à hauteur du montant du tarif appliqué au quotient A, dans le cas notamment d'une participation APA du Conseil Départemental.

Quotients	<i>Tarifs 2024</i>	Tarifs 2025
A	2,15 €	2,19 €
B	3,23 €	3,28 €
C	4,31 €	4,37 €
D	5,39 €	5,47 €
E	6,46 €	6,56 €
F	7,54 €	7,65 €
G	8,62 €	8,75 €
<i>hors quotient</i>	10,77 €	10,93 €

10/ BOISSONS AU RESTAURANT RPA :

Boissons alcoolisées	<i>Tarifs 2024</i>	Tarifs 2025
25cl vin	3,00 €	3,05 €
75cl vin - 1 bouteille	7,81 €	8,16 €
Champagne - 1 bouteille	26,15 €	27,33 €

11/ REPAS A THEME AU RESTAURANT DE LA RPA :

- Tarif unique du repas incluant les boissons (1 apéritif, 25 cl de vin par personne et 1 seul café)

Tarif 2024	Tarif 2025
15,00 €	15,23 €

- Ce tarif s'applique également aux invités des résidents de la RPA lors du repas de Noël des résidents RPA (facture adressée au résident pour lequel son tarif quotient s'applique pour lui-même).

12/ TARIFS DES REPAS DU PERSONNEL COMMUNAL :

- Repas servis en mode self
- Prestation facturée à la commune par le CCAS

Tarif 2024	Tarif 2025
5,00 €	5,08 €

AUTRES PRESTATIONS DE MAINTIEN A DOMICILE

Prestations proposées exclusivement aux retraités et personnes en situation de handicap de la commune.

13/ TRANSPORT ET ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL :

- Tarif incluant l'aller et le retour du transport
- Transport intra Villebon et les communes de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay CPS (ainsi que les hôpitaux d'Antony et de Bligny)

Quotient	Tarif 2024	Tarif 2025
A	1,42 €	1,44 €
B	2,13 €	2,16 €
C	2,84 €	2,88 €
D	3,55 €	3,60 €
E	4,26 €	4,32 €
F	4,97 €	5,04 €
G	5,68 €	5,76 €
Hors quotient	7,10 €	7,20 €

14/LIVRAISON DE COURSES LOURDES :

- Livraison à domicile de pack d'eau et de pack de lait, à raison de **2 packs maximum par foyer et par semaine**
- Si une rupture de produit est constatée, **le service s'autorise à livrer un produit de substitution de même catégorie.**
- Prix du pack livré à domicile fixé sans conditions de ressources, **à hauteur du tarif en vigueur du prestataire**
- Des **frais de livraison fixés à 1 euros pour 2025** sont ajoutés à ce tarif par livraison.

Catégorie	Denrées
Eaux plates	Eau de source / Evian / Volvic / Hépar / Vittel / Contrex
Eaux gazeuses	Badoit / Perrier / Salvetat
Laits	1/2 écrémé bouteilles 1er prix ou 1/2 écrémé en brique 1er prix

15/ PETITS DEPANNAGES ET JARDINAGE :

- Intervention limitée à 300 € par an et par foyer.

Quotient	Tarifs 2024	Tarifs 2025
	Tarif horaire	Tarif horaire
A	7,62 €	7,73 €
B	11,42 €	11,60 €
C	15,23 €	15,46 €
D	19,04 €	19,33 €
E	22,85 €	23,19 €
F	26,66 €	27,06 €
G	30,46 €	30,92 €
Hors quotient	38,08 €	38,65 €

LOISIRS / ACTIVITES

Prestations proposées exclusivement aux retraités.

16/ ACTIVITE PISCINE :

- Accès réservé à la piscine d'Orsay
- Un transport et accompagnement collectif est mis à disposition pour les Villebonnais

Nombre de séances	VILLEBONNAIS		Nombre de séances	NON VILLEBONNAIS
	Tarif saison 2024-2025	Tarif saison 2025-2026		Tarif saison 2025-2026
Forfait 10 séances	70,40 €	71,50 €	Forfait 10	79,80 €
15 dont une gratuite	98,56 €	100,10 €	15	119,70 €
20 dont une gratuite	133,76 €	135,85 €	20	159,60 €
25 dont deux gratuites	161,92 €	164,45 €	25	199,50 €
Ticket vendu à l'unité	7,04 €	7,15 €	l'unité	7,98 €

AIDES AUX SENIORS

Prestations proposées exclusivement aux retraités de la commune.

17/ COLIS :

- 3 colis offerts aux personnes relevant du quotient A : Pâques, Saint Côme et Saint Damien, et Noël.
- 1 colis offert à Noël à tous les résidents retraités de la RPA (non cumulable avec le colis quotient A).
- **Ces allocations sont calculées au regard des quotients validés au 31/12 de l'année précédente et attribuées pour l'année ; aucune attribution n'est faite en cours d'année.**
- 1 colis offert à Noël à tous les résidents de la Maison de retraite de Villebon.

Valeur maximum du colis 2024	Valeur maximum du colis 2025
30,00 €	30,00 €

18/ ALLOCATION TRIMESTRIELLE :

- 4 mandats dans l'année sont accordés aux Villebonnais inscrits au SMR sous conditions de ressources.

- Ces mandats sont versés trimestriellement aux personnes dont les ressources correspondent au quotient compris entre le A et le D inclus, selon le tableau ci-dessous.
- **Ces allocations sont calculées au regard des quotients validés au 31/12 de l'année précédente et attribuées pour l'année ; aucune attribution n'est faite en cours d'année.**
- L'allocation est versée indépendamment à chaque personne : un couple pourra donc percevoir deux allocations pour un même foyer.

Quotient	Montant trimestriel 2024	Montant trimestriel 2025
A	106,60 €	106,60 €
B	74,62 €	74,62 €
C	63,96 €	63,96 €
D	53,30 €	53,30 €

19/ ETE CHALEUREUX :

- Le dispositif « été chaleureux » complète les actions menées sur la commune lors de la veille saisonnière canicule de niveau 1 et 2.
- Lors d'un déclenchement canicule de niveau 3, les actions correspondantes sont mises en œuvre en lien avec le registre des personnes vulnérables déclarées.

Prestation proposée	Tarif 2025
Appel téléphonique	Gratuit
Visite à domicile	Gratuit

B/ SERVICES AUX FAMILLES

Les prises en charge du CCAS interviennent sous condition d'une présence de 90 jours au moins sur le territoire communal, sauf situation exceptionnelle pouvant être prise en compte et étudiée par le Conseil d'Administration du CCAS.

1/ QUOTIENTS POUR LE CALCUL DES PRISES EN CHARGE

Mode de calcul du Quotient :

Revenus du foyer + prestations familiales - le loyer brut (plafonné ou remboursement de l'accèsion à la propriété plafonné sur les mêmes bases) : nombre de parts.

- **Calcul du Loyer :**

L'abattement pratiqué sur les ressources pour le loyer ou l'accèsion à la propriété (année N-1) sera plafonné selon le tableau ci-dessous.

Tarif 2024 avec une hausse appliquée de +2.47% (IRL 4^{ème} trimestre 2024) :

Nbre pièces	Surface Moy. Habitable en m²	Prix moyen loyer en € au m² 2025	Prix moyen loyer / mois en € 2025
1 pièce	27	23,61 €	637,46 €
2 pièces	46	17,76 €	817,07 €
3 pièces	64	15,22 €	974,39 €
4 pièces	75	15,22 €	1 141,87 €

- **Calcul du nombre de parts :**

- ✓ 1 couple = 2 parts + 1 part par enfant à charge
- ✓ 1 personne seule + 1 enfant à charge = 3 parts (+ 1 part par enfant à charge supplémentaire)
- ✓ 1 part supplémentaire pour une personne handicapée au foyer

- **Grille des quotients :**

Montant des ressources pris en compte calculé avec application de la hausse de 4,6% du RSA.

Quotient	Montant calculé des ressources pour l'année 2025			Prise en charge du CCAS
A	271,84 €	ou	moins	80%
B	271,85 €	à	341,56 €	70%
C	341,57 €	à	411,28 €	60%
D	411,29 €	à	481,00 €	50%
E	481,01 €	à	550,72 €	40%
F	550,73 €	à	620,44 €	30%
G	620,45 €	à	690,16 €	20%

Aucune prise en charge au-delà du quotient G sauf cas particuliers après étude de la situation globale par le CCAS.

2/ LOGEMENTS D'URGENCE

- Facturation de l'électricité aux frais réels le mois suivant la consommation, en sus de la redevance.
- Redevance mensuelle charges comprises, hors électricité, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025 :

<i>Redevance Année 2024</i>	Redevance Année 2025
325,78 €	330,66 €

3/ ALLOCATION DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

- Montant accordé aux enfants à la naissance ou à l'adoption du 3^{ème} enfant de la même filiation sous conditions de ressources et de résidence.
- Versement aux familles relevant du quotient de A à G du CCAS.

Prime 2024	Prime 2025
500,00 €	500,00 €